

COMPÉTITIONS QUALIFICATIVES

La mention **(R)** signifie que le tournoi donne lieu à repêchage si nécessaire.

Les joueurs de 1^{ère} série sont qualifiés d'office pour le championnat de France toutes catégories.

Les joueurs de 7^{ème} série sont qualifiés d'office pour le championnat de France promotion.

PHASE 1

a) 50% à 60% (selon formule complexe) des joueurs → Phase 2

b) 200 N5AB, 200 N5CD, 100 N6AB, 100 N6CD → Championnat de France Promotion

PHASE 2

a) 50% à 60% (selon formule complexe) des joueurs → Phase 3

b) 5 N3 et 5 N4 → Championnat de France toutes catégories

PHASE 3

a) 380 joueurs → Championnat de France toutes catégories **(R)**

b) complément éventuel 100 N4 → Championnat de France toutes catégories **(R)**

CHACUN DES QUATRE CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

a) Répartition entre départements des 8 (*) N5/N6 qualifiés proportionnellement au nombre des participants N5/N6 aux championnats départementaux

b) Moitié N5 et moitié N6 (et meilleur N5/N6 si nombre impair de qualifiés)

→ Championnat de France Promotion **(R)**

CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE

a) 1^{er} N2, 1^{er} N3 et 1^{er} N4 → Championnat de France toutes catégories **(R)**

b) 5 (*) joueurs → Championnat de France toutes catégories **(R)**

QUALIF VERMEIL

a) 900 joueurs → Finale vermeil

b) complément éventuel à

50 N5AB, 50 N5CD, 50 N6AB, 50 N6CD, 50 N7 → Finale vermeil

SIMULTANÉ NATIONAL VERMEILS DIAMANTS

13 (*) Bourguignons → Finale vermeil **(R)**

QUALIF INTERCLUBS

12 DIV2, 8 DIV3, 8 DIV4, 8 DIV5 et 8 DIV6 → Finale interclubs **(R)**

CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE INTERCLUBS CLASSIQUE

1^{ère} → Finale interclubs classique **(R)**

(*) Les nombres indiqués sont évaluatifs au moment de la rédaction du présent agenda.

Le nombre régional exact de qualifiés est attribué en cours de saison par la FFSc, en principe le 31 janvier.